

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

## Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

### Déclaration du groupe de l'UNAF

Les Outre-mer sont confrontés à des problématiques particulières dues à plusieurs facteurs intrinsèques de nature géographique et socioéconomique. Ces territoires sont très souvent dépendants de la circulation des flux touristiques et de marchandises. Ils subissent dès lors de plein fouet la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Le présent avis pour répondre à la saisine du Gouvernement de la déclinaison territoriale du Plan de relance fait utilement le lien avec la loi Égalité réelle outre-mer de 2017, qui définit le cadre de cette déclinaison pour les politiques publiques de la Nation dans chaque territoire. Il est important que cette déclinaison s'inscrive dans une concertation et une implication des acteurs locaux.

Le groupe de l'Unaf soutient particulièrement les préconisations tenant à l'investissement dans les femmes, les hommes et les familles et permettant l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

L'avis souligne la question démographique avec une natalité élevée dans certains territoires et une pression migratoire. Une telle évolution nécessite d'être accompagnée avec un investissement massif dans l'éducation. C'est l'avenir de ces territoires qui est en jeu et pour certains d'entre eux comme Mayotte leur sécurité intérieure. Le Président de l'Udaf de Mayotte a alerté sur ce point le Ministre Adrien Taquet lors de son déplacement à Mayotte à l'automne dernier ainsi que dernièrement devant le Conseil d'administration de l'Unaf.

Une déclinaison à mettre en œuvre tient au secteur du logement avec son potentiel de développement durable alliant étroitement le social, l'écologique et l'économique. Le déficit en logements sociaux, l'habitat indigne et le vieillissement du parc sont particulièrement préoccupants dans les Outre-mer. La Loi EROM, face à l'importance du sujet pour les familles, a fixé un objectif de 15 000 constructions ou réhabilitations par an pour la période 2017-2027. Cet objectif doit être repris dans le Plan de relance en réduisant le carcan normatif pour influencer sur les coûts de construction, utiliser des matériaux de construction locaux et adapter les logements aux besoins des habitants.

Enfin, l'avis alerte à juste titre sur la pauvreté liée à la crise sanitaire qui frappe les familles nombreuses ou monoparentales, les jeunes, les travailleurs précaires, les chômeurs et les personnes vivant de l'économie informelle en insistant sur le rôle indispensable des associations familiales.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.